

Rapport de la commission technique chargée du préavis municipal N°39 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la construction d'une plateforme élévatrice, d'un local de stockage et l'aménagement de bureaux au Théâtre de Grand Champ

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission technique chargée du préavis municipal N°39 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la construction d'une plateforme élévatrice, d'un local de stockage et l'aménagement de bureaux au Théâtre de Grand Champ composée de :

M. Moritz de Hadeln, premier membre et rapporteur
M. Roger Hemberger
M. Patrick Messmer
Mme Anna Pallotta Ladisa
M. Yann de Siebenthal

s'est réunie le 28 mars 2018 dans le foyer du théâtre de Grand Champ pour étudier le préavis municipal N°39. La Commission remercie vivement les municipaux Mme Isabelle Monney et M. Thierry Genoud ainsi que Mme Sandrine Faure, Cheffe du service de la Culture et M. Eric Ducret, Chef du service des Bâtiments et de l'Urbanisme pour leur présence et les multiples informations et explications qu'ils nous ont données.

Dès le début de la réunion, il fut proposé que la Commission se rende sur les lieux pour mieux apprécier l'ampleur des travaux prévus et se rende compte des problèmes qu'ils posent. Cette visite dans le dédale de corridors et chambres sous le théâtre et en dehors du bâtiment où la construction de la plateforme élévatrice est prévue, durera près d'une heure.

Souvent par petits groupes, de multiples questions et éclaircissements furent demandés, parfois dépassant le sujet du préavis pour aborder les problèmes du théâtre lui-même. Entre autre il fut constaté que la salle des répétitions n'est pas assez isolée phonétiquement, que l'accès au théâtre des personnes âgées et à mobilité réduite reste parfois problématique. Après 30 ans, il est évident que le théâtre et ses dépendances doivent être peu à peu modernisés pour répondre aux besoins actuels. Sans préjuger de l'avenir, ce préavis municipal N°39 en est une des étapes importantes.

1. Construction de la plateforme élévatrice et aménagement du local de stockage

En ce qui concerne la construction de la plateforme élévatrice, la Commission doute que les travaux puissent être terminés avant la saison théâtrale d'automne, aussi elle demande que

ces travaux soient coordonnés avec la saison des spectacles débutant le 13 septembre afin d'éviter tout dérangement. Elle prend note que le préavis municipal reconnaît déjà cette nécessité, confirmée sur place par les responsables. Les travaux de maçonnerie dépendent de la météo et des incertitudes quant à l'état du mur de soutien enterré une fois le sol creusé pour y installer la plateforme.

Afin d'éviter une situation de panne imprévue de la plateforme élévatrice, la Commission aurait souhaité que le moteur actuel de la grue puisse être préservé comme solution de secours, mais il nous fut répondu que ceci est impossible à cause du toit prévu pour protéger la plateforme et le balcon.

2. Aménagement de l'ancien appartement

Concernant l'aménagement de l'ancien appartement en local professionnel, au vu du budget prévu, la Commission se demande si des économies ne pourraient pas être faites pour l'agencement de la cuisine, la salle de bain et la peinture, tout en reconnaissant que ces locaux nécessitent d'importants travaux pour les rendre plus convivial. La Commission s'est inquiété de l'aération et des sorties de secours. Il lui fut répondu que les normes étaient respectées et qu'il ne devrait pas y avoir de conflit avec la loi du travail. Sauf cas exceptionnel, ces locaux ne sont pas prévus comme logement, mais exclusivement comme bureau et atelier.

3. Usage du local utilisé par l'actuel atelier

Enfin, la Commission s'est préoccupée de l'usage du local utilisé par l'actuel atelier lorsqu'il sera libre. Comme prévu à l'origine, cet espace devra être à nouveau disponible pour les personnes affectées au spectacle (comédiens, techniciens, organisateurs, etc). Le sort de la cloison en bois séparant l'actuel atelier avec la salle de répétition reste en suspens, et pour certains d'entre nous devrait être supprimée.

Conclusions

En conclusion, notre Commission émet les vœux suivants:

1. L'atelier et le bureaux étant déplacés vers les nouveaux locaux, le local servant au passage loge-public devra retourner à son affectation d'origine, c'est à dire être mis à disposition des personnes affectées au spectacle,
2. Dans la mesure du possible et sans en diminuer la qualité, l'aménagement de l'appartement en bureau et atelier doit être réalisé avec plus d'économies, notamment pour l'aménagement de la cuisine et les travaux de peinture.

Fondée sur ce qui précède, sous réserve de l'avis de la Commission des Finances, la Commission technique à l'unanimité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

vu: le préavis municipal n° 39 relatif a une demande de crédit d'investissement pour la construction d'une plateforme élévatrice, d'un local de stockage et l'aménagement de bureaux au Théâtre de Grand Champ;

considérant que cet objet a été porté a l'ordre du jour;

décide:

- I. d'accorder le crédit de CHF 370'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 370'000.--.

M. Moritz de Hadeln,
premier membre et rapporteur

Mme Anna Pallotta Ladisa

M. Roger Hemberger

M. Yann de Siebenthal

M. Patrick Messmer